



Droits de Succession Israel/France dans le cas d'un héritage

Par **libie**, le **03/01/2016** à **14:12**

Mon oncle qui est israélien, est né en Israel et y a toujours vécu, souhaite me léguer une somme de 50 000 euros dans son testament.

Je vis à Paris et je suis née à Paris et résidente à Paris. Mais j'ai la double nationalité franco israélienne.

Je voudrais savoir :

1/ quels seront les impôts que j'aurai à payer sur cette somme?

2/ de quelle manière il doit rédiger cela dans son testament afin que j'aie à payer le moins d'impôts possibles?

Merci pour votre retour.